



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soldats blessés

Question orale n° 296

Texte de la question

Mme Marine Le Pen attire l'attention de Mme la ministre des armées sur les soldats des armées françaises blessés en opérations. Si les morts en opération sont connus et à juste titre médiatisés, notamment avec l'hommage organisé sur le Pont Alexandre III, ce qui permet de saluer l'engagement de ces hommes et femmes qui ont choisi de servir la France sous les drapeaux mais aussi de rappeler aux compatriotes l'importance des missions qu'ils remplissent sur les différents théâtres d'opérations, la question des blessés est, elle, quasiment passée sous silence. Le rapport annuel du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire paru en décembre 2017 rappelle qu'entre 2007 et 2016 plus de 600 soldats ont été blessés physiquement. À ce chiffre il faut ajouter les blessures psychologiques qui sont plus difficiles à détecter et qui peuvent apparaître plusieurs mois après le fait générateur. L'une des dernières attaques contre la force Barkhane aurait blessé plusieurs soldats français dont un très gravement. Si certains blessés peuvent espérer retrouver un jour toutes leurs facultés, les plus graves garderont à vie les séquelles de ces blessures. Or, qu'ils soient atteints physiquement ou psychologiquement, les soldats blessés méritent une attention toute particulière de la Nation car c'est bien au nom de la Nation qu'ils ont été blessés. Elle souhaite connaître le nombre de blessés en opération depuis un an et si ce nombre est, comme le rapporte certaines sources, en augmentation. Elle souhaite avoir des éléments sur la nature et la gravité des blessures, élément fondamental pour retrouver une place dans l'institution ou la société. Comme le déploiement des forces françaises fait aussi bien à l'étranger que sur le territoire national, elle souhaite savoir si son ministère distingue les blessés en opérations extérieures (OPEX) de ceux blessés durant les missions intérieures (MISSINT). Elle souhaite également qu'elle rappelle les dispositifs mis en place par son ministère pour prendre en charge ces blessés, dispositifs de soins mais aussi dispositifs de suivi à court et à moyen terme et dispositifs de réinsertion, que ce soit au sein de l'institution militaire ou dans le monde civil. Elle souhaite enfin savoir si des accompagnements existent pour leur famille.

Texte de la réponse

SOLDATS BLESSÉS EN OPÉRATION

M. le président. La parole est à Mme Marine Le Pen, pour exposer sa question, n° 296, relative aux soldats blessés en opération.

Mme Marine Le Pen. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, lorsque j'ai déposé cette question, il y a quelques semaines, je ne savais pas qu'elle serait – hélas – autant d'actualité. Nous avons en effet appris ce week-end que plusieurs soldats français ont été blessés au Mali dans une attaque menée contre les camps de la force Barkhane et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies – MINUSMA. Ces blessés viennent s'ajouter à ceux des mois derniers.

Les morts en opération sont connus, et à juste titre médiatisés, notamment avec l'hommage organisé sur le pont Alexandre-III, qui permet de saluer l'engagement de ces hommes et femmes qui ont choisi de servir la France sous les drapeaux, et de rappeler à nos compatriotes l'importance des missions qu'ils remplissent sur les

différents théâtres d'opérations. Toutefois les blessés sont, eux, quasiment passés sous silence ; en tout cas, ils sont rarement évoqués dans cet hémicycle.

Le rapport annuel du Haut comité d'évaluation de la condition militaire, paru en décembre 2017, rappelle qu'entre 2007 et 2016 plus de 600 soldats ont été blessés physiquement. À ce chiffre, il faut ajouter les blessures psychologiques, plus difficiles à détecter, qui peuvent apparaître plusieurs mois après le fait générateur. Certains blessés peuvent espérer retrouver un jour toutes leurs facultés ; mais ceux qui souffrent de graves blessures en garderont toute leur vie des séquelles.

Qu'ils soient atteints physiquement ou psychologiquement, ils méritent une attention toute particulière de la nation, car c'est bien pour elle qu'ils ont été blessés. C'est pourquoi je souhaite connaître le nombre de blessés en opération depuis un an. Ce nombre est-il, comme le rapportent certaines sources, en augmentation ? Je voudrais aussi avoir des éléments précis sur la nature et la gravité des blessures.

Je souhaite par ailleurs avoir des éléments sur les dispositifs mis en place par le ministère des armées pour prendre en charge ces blessés – dispositifs de soins, dispositifs de suivi à court et à moyen termes et dispositifs de réinsertion – que ce soit au sein de l'institution militaire ou dans le monde civil. Enfin je souhaiterais savoir si des accompagnements existent pour les familles de ces blessés.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées.

Mme Geneviève Darrieussecq, *secrétaire d'État auprès de la ministre des armées*. Madame la députée, vous avez raison : l'actualité nous oblige à accorder une attention toute particulière à nos militaires blessés. Sur tous les terrains d'opérations nos armées sont exposées à des risques importants. Le ministère des armées prend en charge cette question importante de façon très consciencieuse, avec beaucoup d'engagement.

L'évaluation du nombre de blessés et de malades en service est coordonnée par le service de santé des armées. Celui-ci donne les chiffres suivants pour l'année 2017 : 28 militaires ont été blessés en opération extérieure par arme à feu ou engin explosif, et 226 troubles psychiques en relation avec un événement traumatisant ont été déclarés. Ces chiffres sont sensiblement inférieurs à ceux constatés les années antérieures. Cette tendance est liée à l'évolution du niveau et de la nature des engagements des armées sur les théâtres d'opérations.

S'agissant des troubles psychiques post-traumatiques, il faut rester vigilant. Il est beaucoup plus délicat, à ce sujet, de parler de tendance puisque – comme vous le savez – ces blessures ont pour particularité de pouvoir apparaître à distance de l'événement traumatisant.

La prise en charge des blessés et des malades fait l'objet d'un suivi individualisé qui mobilise de nombreux acteurs afin de permettre une parfaite réhabilitation et réinsertion à chacun des blessés, quelle que soit l'origine ou les circonstances de la blessure – opérations extérieures, opérations intérieures ou autres.

Premièrement, les femmes et les hommes du service de santé des armées prennent en charge nos blessés directement sur les théâtres d'opérations, au plus près du lieu des blessures, au contact des combats s'il le faut. Ils sont les premiers maillons d'une chaîne médicale opérationnelle complète et autonome qui permet d'assurer à nos militaires les meilleures chances de survie avec un minimum de séquelles. De très nombreuses actions de prévention sont menées, notamment pour les syndromes psychiques, avec la présence de psychiatres sur les théâtres d'opérations, pour prévenir les difficultés.

Deuxièmement, que la blessure soit physique ou psychique, le parcours du blessé se poursuit sur le territoire national jusqu'à la réinsertion complète et définitive de nos blessés, en coordination avec le service public de santé. Les armées, par le biais du service de santé des armées aussi bien que des cellules d'aide aux blessés propres à chaque armée, proposent un parcours de reconstruction individualisé.

Troisièmement, l'Action sociale des armées offre un accompagnement psycho-social à tous les militaires blessés et leurs familles, comme aux familles endeuillées. Quatrièmement, l'Agence de reconversion de la défense développe une offre de services adaptée aux blessés : formation, évaluation des compétences, aide à l'insertion dans le civil. Cinquièmement, la Délégation nationale handicap accompagne le blessé s'il est recruté comme personnel civil au sein du ministère des armées, qu'il soit en situation de handicap physique ou psychique.

M. le président. Madame la secrétaire d'État, si vous voulez laisser à Mme Le Pen la possibilité de vous répondre, il faut vous arrêter là.

Mme Geneviève Darrieussecq, *secrétaire d'État*. Enfin, l'Office national des anciens combattants intervient quand les blessés sont sortis du monde militaire proprement dit et les suit sur une longue durée.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Le Pen](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 296

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 avril 2018](#)

Réponse publiée le : 18 avril 2018, page 2990

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 avril 2018](#)